

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 150-09, 209 ET 233-01

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 150-09 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

Adoption par le conseil : 13 décembre 2011

Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 19 janvier 2012

Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 24 janvier 2012

Règlement 233-01 modifiant le Règlement 233 pour adopter un programme de revitalisation favorisant la construction résidentielle, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2012)

Adoption par le conseil : 24 janvier 2012

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 1^{er} février 2012.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier